

## Discours de Maurice Couve de Murville (Bruxelles, 29 janvier 1963)

**Légende:** Le 29 janvier 1963, lors de la dix-septième réunion ministérielle entre les pays de la Communauté économique européenne (CEE) et le Royaume-Uni, Maurice Couve de Murville, ministre français des Affaires étrangères, justifie la décision unilatérale de la France d'imposer, la veille, un ajournement des négociations.

**Source:** Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales: L'année politique en Europe Rétrospective 1963. Mars 1964. Paris: Union de l'Europe occidentale Assemblée-Commission des Affaires générales. "Discours de Maurice Couve de Murville, Ministre des affaires étrangères (Bruxelles, 29 janvier 1963)", p. 33-34.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

**URL:** http://www.cvce.eu/obj/discours\_de\_maurice\_couve\_de\_murville\_bruxelles\_29\_janvier\_1963-fr-1ff527e7-905f-4083-a16e-46c69be419c3.html

1/3

Date de dernière mise à jour: 25/08/2015

25/08/2015



## Discours de Maurice Couve de Murville (Bruxelles, 29 janvier 1963)

Il est évident qu'au sujet d'une question importante, nous nous trouvons dans une crise sérieuse. Le gouvernement français n'a pas l'intention d'ajouter aux difficultés qui résultent directement de l'affaire qui nous sépare. Je veux seulement expliquer en quelques mots notre position.

De quoi s'agit-il?

Le problème discuté à Bruxelles depuis quinze mois sous le terme d'adhésion du Royaume-Uni au Marché Commun, est en réalité un double problème. D'une part, celui de la position qu'aura l'Angleterre en Europe ou par rapport à l'Europe ; d'autre part, celui des rapports de la Communauté Économique Européenne avec les pays sous-développés et avec les principaux autres pays industriels du monde occidental. Ce sont des questions fort importantes et le gouvernement français a toujours été d'avis qu'il fallait les résoudre, malgré les difficultés.

Le premier problème serait tranché dans un sens satisfaisant si la solution la plus ambitieuse et, par conséquent la plus difficile, c'est-à-dire l'adhésion, avait pu aboutir. Le fait qu'elle se heurte à des obstacles n'élimine pas pour autant la question. La position de l'Angleterre reste à définir.

On dit que nous avons rompu la négociation et ainsi pris la responsabilité d'une initiative qui serait lourde de conséquences dans bien des domaines.

En réalité, la responsabilité que nous avons prise, c'est d'avoir constaté que la négociation tournait dans le vide depuis le mois d'octobre et d'avoir dit qu'il était préférable de regarder les choses en face. En d'autres termes, nous avons noté les faits, tels qu'ils s'imposent à nous, ou se seraient imposés à nous à plus ou moins brève échéance.

Et ces faits sont que, dans l'état actuel des choses, la Grande-Bretagne n'est pas encore en état d'accepter les disciplines du traité et notamment celles de la politique agricole. Je dis de « la politique commune » et non pas « d'une politique agricole commune », comme le disait il y a encore quelques jours une très haute autorité britannique. Il ne s'agit pas de faire à qui que ce soit le moindre reproche, car il est naturel qu'un grand pays éprouve des difficultés à accepter les transformations profondes dans ses habitudes qu'entraînerait son entrée dans le Marché Commun.

J'en viens aux discussions de ces deux derniers jours. La délégation française avait accepté l'idée que la Commission serait priée d'établir un rapport. Mais l'accord n'a pu se faire entre elle et ses partenaires de la Communauté sur le mandat que recevrait la Commission et surtout sur l'usage que les Six feraient de ce rapport. La délégation française a proposé qu'une fois le rapport établi, les Six délibèrent sur les conclusions à en tirer. D'autres soutiennent, au contraire, qu'avant même d'avoir reçu le rapport, nous devons décider que la négociation continuera.

Quant au mandat à donner à la Commission, nous avons estimé, d'une part, qu'elle devait examiner les conséquences qu'aurait sur le fonctionnement et le développement de la C.E.E. l'adhésion ou l'association d'autres Etats et, plus généralement, l'intérêt qu'il pourrait y avoir à parachever l'élaboration de la politique de la C.E.E. dans certains domaines. Cela nous a paru de bon sens, car faire entrer un nouveau membre dans un club inachevé pose, de toute évidence, notamment, pour les membres fondateurs, des questions sérieuses.

Nous avons estimé, d'autre part, que pour apprécier s'il était sage ou non de reprendre la négociation à Sept, un bilan devait être dressé qui servirait de base aux réflexions des Six et à leurs conclusions. Or, on a soutenu ce matin, hier soir aussi, et l'on continue de soutenir que la Commission qui est l'organe des Six doit faire rapport aux Sept. Je continue de ne pas comprendre comment une telle thèse a pu être avancée.

Dans un tel schéma, les délais à impartir à la Commission ne constituaient pas une question sérieuse.

L'accord n'a pu se faire sur ces idées. Force est de le constater.

2 / 3 25/08/2015



Ceci dit, je réaffirme que lorsque la Grande-Bretagne aura la possibilité d'accepter toutes les dispositions du Traité de Rome, rien ne pourrait l'empêcher d'entrer dans le Marché Commun. Mais c'est à elle, et non à nous, que la charge de la preuve incombe. En d'autres termes, nous ne disons pas : il ne faut pas que le Royaume-Uni entre dans le Marché Commun. Nous disons : est-ce que les conditions sont réalisées ?

Face aux critiques qui s'élèvent de toute part et selon lesquelles nous voudrions, nous Français, d'une petite Europe, je dirai encore une fois que nous ne cherchons pas à maintenir une Europe petite ou grande, mais à savoir si l'Europe que nous créons est une Europe qui soit européenne. C'est sur ce critère qu'à notre avis, il convient de juger les problèmes.

3/3

25/08/2015